



Procédure de Recours au Réseau Handicap et Mesures Spécifiques d'Accompagnement

Contexte

Delta CGF s'engage à garantir l'accessibilité et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, conformément à la loi Handicap du 11 février 2005 et celle de la Formation du 5 mars 2014. Cette procédure vise à détailler les modalités de recours au réseau handicap (AGEFIPH, MDPH, etc.) et les mesures spécifiques d'accompagnement et d'orientation, conformément à l'indicateur 26 du référentiel Qualiopi.

Objectif : favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

L'objectif de cette procédure est de **favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans nos formations**, en assurant l'égalité des chances et un parcours de formation adapté à leurs besoins spécifiques. Elle vise à assurer que chaque stagiaire en situation de handicap puisse suivre un **parcours de formation adapté à ses besoins**, en bénéficiant des soutiens nécessaires pour une insertion professionnelle réussie.

Recours au Réseau Handicap

- **Identification des Besoins :**

Lors de l'inscription, les candidats sont invités à déclarer leur situation de handicap ou leurs besoins spécifiques.

Un entretien individuel est mené pour identifier les besoins particuliers de chaque candidat.

- **Coordination avec les Réseaux Handicap :**

1. **AGEFIPH** (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) : Prise de contact avec l'AGEFIPH pour le financement des adaptations pédagogiques, humaines, et techniques nécessaires

2. **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) :
Demande d'évaluation et d'aides spécifiques auprès de la MDPH pour établir un Plan Personnalisé de Compensation (PPC)
 3. **CAP EMPLOI** : Collaboration avec Cap Emploi pour des conseils et un accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap
- **Demande de Financement et Suivi** :
 1. Constitution et envoi des dossiers de demande de financement pour les adaptations nécessaires
 2. Suivi régulier des demandes et des réponses des organismes sollicités

Mesures Spécifiques d'Accompagnement et d'Orientation

- **Adaptations Pédagogiques** :
 1. **Rythme de Formation** : Aménagement du rythme journalier, hebdomadaire, ou de la totalité de la formation en fonction des besoins
 2. **Supports et Méthodologies** : Fourniture de supports pédagogiques accessibles (fichiers audios, etc.). Méthodes d'enseignement adaptées (cours en petits groupes, utilisation de technologies adaptées, etc.)
- **Aménagements des Épreuves et Évaluations** :
 1. **Augmentation du temps** alloué pour les épreuves
 2. **Conditions spécifiques** de déroulement des épreuves (aides techniques, salles particulières)
- **Environnement Matériel et Social** :
 1. **Accessibilité** des locaux (rampes, ascenseurs, signalétique adaptée)
 2. **Sensibilisation de l'équipe pédagogique** et des autres stagiaires à la question du handicap
 3. **Mise à disposition de matériel** adapté (ordinateurs avec logiciels spécifiques, équipements ergonomiques)
- **Suivi Personnalisé** :

1. **Nomination d'un référent handicap** au sein de l'organisme de formation
 2. **Entretiens réguliers pour évaluer l'évolution de la formation** et ajuster les aménagements si nécessaire
 3. **Anticipation des difficultés potentielles** et mise en place de mesures préventives
- **Orientation Professionnelle :**
 1. **Accompagnement individualisé** pour l'orientation professionnelle post-formation
 2. **Collaboration avec des réseaux professionnels** et des employeurs sensibilisés aux problématiques du handicap
 3. **Organisation de stages et d'ateliers pratiques** dans des environnements adaptés

Suivi et Évaluation de la Procédure

- **Réunion Périodique** : Réunions ponctuelles dans le cas d'accueil d'une personne porteuse d'un handicap, pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place et ajuster la procédure si nécessaire
- **Feedback des Stagiaires** : Collecte régulière de *feedback* auprès des stagiaires en situation de handicap pour améliorer l'accompagnement et les adaptations

Contact référent handicap

Pour toute demande d'information complémentaire ou pour initier une démarche d'accompagnement, veuillez contacter **le référent handicap** au sein de notre organisme de formation.

Référent Handicap : Benoit CODOL

Téléphone : 04 91 02 03 57 – Email : benoit.codol@delta-cgf.fr